

## Motion proposée par les représentants des enseignants au Conseil d'administration du collège Léonard de Vinci à Saint Thibault des Vignes au Conseil d'administration du 11 février 2013

Les enseignants s'étonnent de la logique rectorale quant à la dotation horaire globale prévue pour l'année 2013/2014.

En effet, d'après les prévisions, les effectifs du collège baisseraient de 31 ou 20 elv (499-468-11ulis) pour la rentrée 2013. Cette diminution correspond à une classe de sixième, or la DHG perd 56.5 heures par rapport à celle de la rentrée 2012 ( DHG 2012 = 615,5 h; DHG 2013 = 559,5h )

Aujourd'hui la perte d'une 6<sup>ème</sup> (26,5 h) qui découle de cette faible dotation, n'explique pas les 30 autres heures perdues. Les dispositifs et actions pérennes de notre établissement sont désormais infaisables.

Nous voulons rappeler que nous incluons les élèves de l'ULIS depuis 8 ans et il nous semble aberrant de ne pas tenir compte de ces inclusions dans les effectifs des classes.

Les conditions « inconfortables » d'enseignement sont maintenues et même aggravées.

Pour cette rentrée 2013, nous attendions des mesures plus enclines à prendre en compte la volonté de faire réussir **TOUS** les élèves et donc des moyens pédagogiquement décents.

Nous avons attiré l'attention de l'Inspection d'académie sur les effectifs lourds (29 elv/cl) des classes de 4<sup>ème</sup> en 2012/2013 dans lesquelles, des élèves (non ULIS) *aux* difficultés cognitives particulières nécessitent autant et même plus d'attention et de suivi que les autres.

A ce niveau charnière, pour la suite de leur parcours scolaire il eût été nécessaire de leur donner d'autres conditions d'enseignement en 3<sup>ème</sup>. Les choix politiques nouvellement affichés nous permettaient d'espérer pour ces élèves, au moins des conditions plus favorables, pour réussir les enjeux d'une classe de troisième, primordiale du point de vue de leur avenir scolaire, social et personnel.

La structure prévue et possible avec cette dotation n'est que de 18 divisions et non de 19.

Il faudrait accepter ainsi :

- de maintenir les conditions sus définies en 3<sup>ème</sup>,
- de compter 26, 27, 28 élèves ou plus (de nouvelles inscriptions pouvant avoir lieu) aux niveaux 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>,
- de laisser ainsi se creuser l'écart entre ceux dont les conditions sociales, familiales et cognitives favorables facilitent la réussite scolaire, et ceux pour lesquels, chaque augmentation d'effectif, augmente le risque de perdre pied.

Pour ceux-là, le temps de cours, où nous leur donnons la parole pour dire, poser leurs

questions, pour sortir de leurs images trop souvent négatives est fondamentalement nécessaire.

Nous avons mis en place, nourris, et renouvelés des projets pédagogiques qui risquent de disparaître, de même que des groupes d'options et des dédoublements, qui faisaient l'identité construite, durant de longues années, pour répondre à l'hétérogénéité importante des « publics » de ce collège.

Des fiches-projets ont été adressées à votre administration pour permettre la pérennisation de certaines actions pédagogiques.

3 groupes d'allemand ont été supprimés du fait du manque de moyens alloués. Ce choix de l'administration ne permet en rien d'améliorer les autres enseignements et prononce la suppression de fait d'un demi poste et pourrait voir diminuer l'attractivité pour cette langue vivante ainsi désavouée par les administrations comptables.

Dans ces conditions et malgré la volonté que nous saluons de la Direction du collège de répartir au mieux ces moyens, nous ne pouvons que refuser cette dotation et vous demander le rétablissement de moyens permettant l'ouverture d'une classe au niveau 3<sup>ème</sup> (soit 28.5) sans contre partie d'aucun sacrifice supplémentaire pour nos élèves, c'est-à-dire en abondant les 15 heures de projets et l'ouverture si nécessaire d'un deuxième groupe de bilingue anglais- allemand.

Motion votée au CA du collège Léonard de Vinci le 11 février 2013